

d'argent, ou obtenir une garantie quelconque pour le dit argent ou valeur, de la dite personne ou d'aucune autre personne, ou dans l'intention d'engager aucune personne
 5 à conférer ou faire obtenir à quelqu'un une charge ou place de profit ou de confiance, tout délinquant qui sera convaincu d'aucun de ces actes, sera sujet à être consigné dans la prison commune, ou dans la maison de correction, et à être condamné aux travaux forcés ou non, pour un temps n'excédant pas
 10 trois ans : Pourvu toujours, que rien de ce qui est contenu dans le présent acte ne changera ni n'affectera en aucune manière les
 15 lois maintenant en vigueur, relativement à l'envoi ou remise des lettres en écrits d'une nature menaçante.

Proviso.

V. Et qu'il soit statué, que si aucune personne publie malicieusement un libelle diffamatoire, sachant que les faits qu'il contient
 20 sont faux, telle personne, après avoir été convaincue du fait, sera sujette à être consignée dans la prison commune ou dans la maison de correction, pour un temps n'excédant pas deux ans, et à payer telle amende
 25 à laquelle elle sera condamnée par la cour.

Panition des personnes qui publient volontairement un libel, sachant que le contenu en est faux.

VI. Et qu'il soit statué, que si aucune personne publie malicieusement un libelle diffamatoire, telle personne, après avoir été
 30 convaincue du fait, sera sujette à l'amende ou à l'emprisonnement, ou à l'un et à l'autre, selon que la cour l'ordonnera, tel emprisonnement ne devant pas excéder l'espace d'une année.

Et elles n'ont pas telle connaissance.

VII. Et qu'il soit statué, que toutes et
 35 chaque fois qu'une personne sera attaquée dans aucun papier-nouvelles ou publication périodique, elle aura droit de répondre à toutes les accusations portées directement
 40 ou indirectement contre elle, ou au détriment de son caractère dans le dit papier-nouvelles ou publication périodique ; et que toute réponse par écrit qui sera présentée pour être

Les personnes attaquées dans les papiers-nouvelles, etc. autorisées à répondre aux accusations contenues dans les dits papiers-nouvelles.